



## Accident+conducteur ivre+franchise alors que je suis la victime

Par **mathieu76260**, le 19/11/2018 à 22:40

bonjour j ai eu un accident avec une personne arrivant en face qui était complètement ivre. Le constat n a peu être fait car la personne était complètement ivre breff les gendarmes sont intervenus le contrôle alcoolémie à révélé qu il était positif il est reparti avec les gendarmes. les gendarmes mon invité à porté plainte. mes mon problème je suis assuré tous risque et voilà que mon assurance me demande une franchise de 390€ c frustrant car j ai rien demandé qu elle sont les recours pour pas payé cette franchise. car d une par j ai pas les moyens et je me dit à quoi bon ne pas être responsable de cette accident et avoir une franchise à versé à quoi servent les assurances merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le 20/11/2018 à 00:22

Bonjour

La relecture de votre contrat vous apportera peut être la réponse.

Souvent un choisi une frnchise dans tous les cas pour réduire le montant de la prime.

Par **Lag0**, le 20/11/2018 à 06:50

Bonjour,

Il semble y avoir un défaut d'assurance de la part de l'autre conducteur. Il est alors normal que votre assureur vous rembourse hors franchise. Il va tenter à présent un recours contre ce

conducteur et ne vous remboursera la franchise que si ce recours aboutit.

Par **mathieu76260**, le **20/11/2018** à **08:23**

merci de vos réponses et aussi l'autre conducteur pas de contrôle technique et pneu lisse et apparemment il était quand même assuré mais je pense que ça change rien dans le fond

Par **morobar**, le **20/11/2018** à **08:52**

**BONJOUR**

Si cela change tout, si votre assureur retient le montant de la franchise, c'est révélateur soit d'un défaut d'assurance adverse, soit de responsabilités non encore établies.

Par **mathieu76260**, le **20/11/2018** à **10:09**

ce que je veux dire par là c moi qui doit payer la franchise en attendant d'être remboursé un jour car on m'a expliqué que ça peut durer longtemps avant qu'il passe au tribunal (les gendarmes m'ont proposé de me porter partie civile pour me faire rembourser ma franchise) et mon assurance m'a expliqué heureusement que je suis tous risques car ma voiture va être réparée si non au tiers j'aurais du rouler avec ma voiture accidentée en attendant qu'il passe au tribunal.